

Document

Interview de François Barouin par Les Echos. (07.07)

LesEchos.fr – 06.07

Vous allez ouvrir cet après-midi à l'Assemblée le débat sur la préparation du budget 2011. Quel message souhaitez-vous faire passer aux députés ?

Il est extrêmement clair et simple : il s'agit de ramener le déficit public de 8 % du PIB cette année à 6 % l'an prochain. C'est un objectif intangible et absolu et nous nous donnerons tous les moyens nécessaires d'y parvenir. Je ne cache pas sa difficulté : la France n'a jamais accompli un effort aussi considérable, y compris pour se « qualifier » à l'euro au milieu de la décennie précédente. Toutes les économies qui ont été décidées sur les dépenses et toutes celles qui le seront en matière fiscale à la fin de l'été correspondent à cet objectif. Mais, le plus important, c'est la réforme des retraites. Sans réforme, il est totalement illusoire de penser que l'on pourra redresser nos finances publiques. Cela représente 1,2 point de déficit structurel et 10 points de dette en moins à l'horizon 2020. Un enjeu considérable.

Comment se répartissent les efforts ?

Entre 2010 et 2011, ce sont 40 milliards d'euros qu'il faut trouver. Un premier volet, à hauteur de 15 milliards, correspond à la non-reconduction des mesures du plan de relance. Le rattrapage des recettes fiscales après la crise devrait, second volet, ramener 11 milliards d'euros. Est-ce crédible ? Oui, l'an dernier, l'impôt sur les sociétés a baissé de 60 % et les droits de mutation (qui dépendent du marché immobilier) de 30 % ; il n'y a aucune raison que cela dure. Les économies dans les dépenses de tous les acteurs publics, troisième et dernier volet, représenteront 14 milliards d'euros.

Mais ces efforts ne devront-ils pas être plus importants si la croissance, comme c'est probable, n'atteint pas le niveau prévu de 2,5 % ?

Ce qui n'est pas négociable, c'est l'objectif de ramener le déficit public à 6 % du PIB l'an prochain. Nous nous adapterons si c'est nécessaire, y compris en réalisant des efforts supplémentaires par rapport à ce qui est prévu.

Outre le gel des dépenses des ministères et du point d'indice du salaire des fonctionnaires, vous prévoyez un effort de 4 milliards d'euros sur les dépenses d'intervention. Combien de missions vont être touchées ?

Sur les 30 missions de l'Etat, près de la moitié va voir ses crédits baisser. Nous souhaitons que l'effort porte sur ceux qui ont le plus de moyens.

Parlons concrètement. Cela implique-t-il, par exemple, une remise en cause des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile ?

En partie seulement. L'aide à domicile fait l'objet de deux avantages, l'un social et l'autre fiscal. Nous ne souhaitons pas toucher spécifiquement à la réduction d'impôt. Mais nous allons supprimer l'abattement de 15 points sur les exonérations sociales, proposé aux ménages qui déclarent leur employé au salaire réel. Cela représente une économie d'environ 300 millions d'euros annuels. Nous allons également supprimer l'exonération de cotisations patronales proposée jusqu'au niveau du SMIC aux associations et aux structures agréées. Elle s'appliquait, depuis 2006, aux rémunérations versées aux salariés assurant des services à la personne.

Les aides au logement sont-elles revues en baisse ?

Nous supprimons la possibilité donnée aux étudiants et à leurs parents de cumuler l'aide personnalisée au logement (APL) et la demi-part fiscale pour enfant à charge. Il faudra choisir entre l'une et l'autre. Les

partenaires sociaux, via Action logement (anciennement 1 % logement), continueront de cotiser à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et à l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) à hauteur de 1,25 milliard d'euros annuels. Les bailleurs sociaux, quant à eux, vont devoir mobiliser 340 millions d'euros supplémentaires au profit de la construction de logements sociaux.

Dans un contexte de chômage élevé (9,5 %), les aides à l'emploi échappent-elles à l'effort général ?

Nous maintenons le même niveau d'effort, au moins l'an prochain. Les crédits de la mission travail et emploi atteindront encore 10 milliards d'euros en 2012 et 9,1 milliards d'euros en 2013. Le nombre d'emplois aidés va passer de 400.000 à 340.000 l'an prochain. Nous allons progressivement réduire le taux de subvention de l'Etat. Dès cette année, la part du salaire payée par l'Etat sera ramenée de 90 % à 80 %, ce qui est encore très élevé.

Ne faut-il pas remettre en question la baisse de la TVA dans la restauration étant donné la gravité de la crise des finances publiques ?

Ce n'est pas d'actualité, car il faut un minimum de stabilité. Cette mesure est récente. Cela dit, pour le ministre du Budget que je suis, cette TVA réduite reste une très grosse niche fiscale. A terme, il faudrait certainement créer un taux intermédiaire, proche de 10 %, mais rien ne sera fait avant la prochaine élection présidentielle. En effet, seul un candidat ayant pris cet engagement devant les Français peut porter une telle mesure. En attendant, nous supprimerons dès 2011 un avantage dont bénéficient les restaurateurs, l'exonération de charges sociales sur les repas pris par leurs employés sur le lieu de travail. C'est une économie de 150 millions d'euros pour les comptes sociaux.

Les prestations sociales seront-elles affectées elles aussi ?

Le budget protégera les plus fragiles d'entre nous. On ne touchera pas aux minima sociaux comme le RSA. L'allocation aux adultes handicapés sera bien augmentée de 25 %, mais en six ans au lieu de cinq. Elle sera revalorisée de 3 % l'an prochain, au lieu des 4,5 % prévus. Le rattrapage aura lieu en 2012 et 2013.

L'assurance-maladie vient de proposer 2,2 milliards d'euros de mesures d'économies pour l'an prochain [lire page 4]. Est-ce suffisant ? Quel type de mesures peut-on prendre ?

C'est bien l'ordre de grandeur des économies à décider pour tenir l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie à 2,9 % tel qu'annoncé par le président de la République lors de la conférence sur le déficit. Les mesures seront définies dans la loi de financement de la Sécurité sociale qui sera présentée fin septembre.

Comment qualifiez-vous le plan français par rapport à ce que font les Allemands et les Britanniques ?

François Fillon a annoncé un plan de 100 milliards d'euros sur trois ans, les Allemands de 80 milliards sur quatre ans. Nous aurons diminué le nombre de fonctionnaires de 200.000 sur six ans, eux de 15.000... Le gel du point d'indice pour l'année prochaine est visible et extrêmement concret ! Le procès parfois fait à la France ne tient pas. Les Allemands sont plus audibles parce qu'ils ont toujours eu un préjugé favorable en matière de finances publiques. Nous allons faire en sorte que la France en dispose aussi à l'avenir. La révision constitutionnelle en préparation devrait nous y aider.

La contribution de la France à l'Union européenne va augmenter afin de financer, notamment, l'augmentation de la rémunération des agents européens de 6 %. Acceptez-vous cette décision ?

Elle est inacceptable. Bruxelles doit faire des propositions rapidement pour revoir cette enveloppe à la baisse. Alain Minc, considéré comme proche de Nicolas Sarkozy, a indiqué la semaine dernière que la France n'échappera pas à une hausse de 2 points de TVA...

Nous agissons d'abord et avant tout sur les sources de dépenses et non sur l'augmentation générale d'impôts directs ou indirects.

Complément de 20minutes.fr du 6 juillet.

Aide au logement pour les étudiants

Les étudiants peuvent percevoir une aide personnalisée au logement (APL) pour leur permettre de louer un appartement durant leurs études. Mais leurs parents devront désormais choisir entre cette prestation et la demi-part fiscale accordée pour un enfant à charge.

2.400 euros de loyer en plus sans APL: d'après les chiffres de la Caisse nationale des allocations familiales, un étudiant en Ile-de-France pouvait toucher au maximum 200 euros d'APL par mois. Si sa famille décide de renoncer à cette prestations, le loyer de son enfant lui coûtera donc 2.400 euros de plus par an, dans le cas où l'appartement est aussi loué durant les vacances scolaires.

587 euros d'impôt en plus sans demi-part fiscal: si les parents choisissent en revanche de conserver l'APL, leur impôt sur le revenu sera plus élevé mais dans des proportions moindres. L'Union des familles en Europe a calculé qu'un étudiant dans une famille de trois enfants, avec 3.500 euros de revenus par mois, coûterait ainsi 587 euros d'impôt de plus par an si la demi-part fiscale est abandonnée.

Charges sociales sur les emplois à domicile

Le gouvernement ne touchera pas à la réduction d'impôt sur l'emploi de personnes à domicile. Mais il va supprimer l'abattement de 15 points de cotisations patronales. Ce dispositif est proposé aux ménages qui déclarent le salaire réel, et non forfaitaire, de leur employé.

39 euros pour une femme de ménage: pour une femme de ménage payée 10 euros net de l'heure et qui aurait travaillé 20 heures dans le mois, un couple dépensait jusqu'à présent 126 euros de cotisations, au lieu de 164 euros, grâce à cette réduction. Il devra donc désormais payer 39 euros de plus à l'Urssaf à la fin du mois.

86 euros pour une nounou: pour une nounou payée 882 euros net par mois, l'abattement de 15 points permettait à un ménage d'économiser 86 euros sur ses 320 euros de cotisations sociales. Il devra désormais payer la totalité de la somme.

L'Allocation aux adultes handicapés

Le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est de 696 euros net par mois depuis le 1er avril dernier. Le ministre du Budget a annoncé que la prestation serait augmentée comme prévu de 25% mais en six ans et non.

29 euros au lieu de 35 euros par an: Pour une personne qui touche la somme maximale, l'AAH augmentera donc de 29 euros par an d'ici à 2016 et non de 35 euros d'ici à 2015.

10 euros de moins l'année prochaine: François Baroin a également indiqué que la prestation serait revalorisée de 3% l'année prochaine, au lieu des 4,5% prévus. Une personne qui touche l'AAH la plus élevée perdra donc 10 euros dans la bataille: elle recevra 717 euros à la fin du mois et non 727 euros comme annoncé.